



Parents muets mais fille de 16 ans veut rester

Par **Pseudonyme2011**, le **20/04/2011** à **02:26**

Bonjour,

La fille de ma voisine qui à 16 ans voudrais rester dans la même ville pour finir son année du bac. EN fait ces parents son mutés vers hyères mais elle souhaiterais rester. elle à la possibilité d'être accueillie, par une famille, mais voila son père est contre, et la mère est pour...

Est-ce qu'a cet âge là elle peut décider de rester même si les parents ne sont pas d'accords sur cette question...

Merci pour vos éventuelles réponses

Par **mimi493**, le **20/04/2011** à **04:55**

non, elle ne peut pas décider elle-même, elle est mineure.
Pour une décision de cette importance, les deux parents doivent être d'accord.
De quoi vivra-t-elle si elle reste là ?

Par **Pseudonyme2011**, le **20/04/2011** à **11:55**

Bonjour,

En fait les parents pourraient donner un défraiement à la famille d'accueil ?

Son frère âgé lui de 19 ans (mais qui travaille "PTT" va rester dans une famille d'accueil (amis) il est majeur, c'est clair...

Merci du renseignement!

Par **mimi493**, le **20/04/2011** à **12:45**

Oui la famille pourrait payer, SI ils sont d'accord !!!